

Nos missions

Aide aux entreprises en difficulté
Aide aux impayés
Audit comptable
Business Plan
Coaching
Communication d'entreprise
Comptabilité
Consolidation d'entreprise
Création d'entreprise
Crédits
Développement
Fiscalité des entreprises
Gestion des ventes
Gestion Ratio coûts/bénéfices
Gestion optimale du patrimoine
Gestion relation client
Juridique
Localisation d'entreprise
Management
Marketing opérationnel
Optimisation de la rémunération
Optimisation du statut social
Organisation des postes
Rationalisation des process
Société d'exercice libéral
Succession
Stratégie commerciale
Stratégie financière



**Construisons ensemble
votre avenir !!!**



**Un savoir-faire à
votre service**

Alliance & Stratégies Consulting

23 ZA Lou-Gabian
83 600 Fréjus
RCS Fréjus 429 945 330

Téléphone : 04 94 52 14 44
Télécopie : 04 94 51 39 36
Site Internet: alliance-groupes.com
Messagerie : directeur.asc@alliance-groupes.com

**Alliance & Stratégies
Consulting**

**La
Société d'Exercice Libéral
(S.E.L.)**

**Ou
comment réduire
son impôt et les
pressions ... !!!**



Téléphone : 04 94 52 14 44

La SEL permet-elle de réduire son impôt?

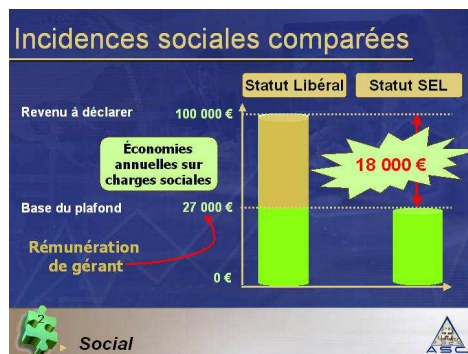
OUI !!! Sans aucun doute et surtout sans rien faire ... si ce n'est d'exercer en S.E.L. ... !!!

Incidences fiscales comparées		
	Statut Libéral	Statut SEL
Revenu à déclarer	100 000 €	100 000 €
Abattement AGA	20 %	0 %
Autres abattements	0	10 %
	0	20 %
Revenu Imposable	80 000 €	72 000 €
Economie annuelle 8 000 €		

Fiscalité

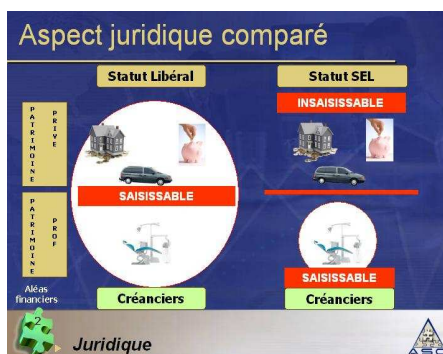
Pourquoi? Tout simplement le gérant majoritaire bénéficie du régime des « salariés », soit un abattement de 10 et 20 % et ce sans cotisation. En libéral, après cotisation à une AGA, il n'a que 20 %.

La SEL permet-elle de réduire ses cotisations sociales?



OUI !!! En adaptant sa rémunération, le gérant peut en fonction de ses besoins, réduire la pression des charges....

La SEL protège-t'elle le patrimoine privé?. OUI !!!



Si **une des raisons** qui devrait pousser les libéraux à exercer en SEL, c'est bien celle-ci. Nul n'est à l'abri d'un accident ou d'un divorce qui se passe mal par exemple. Seule exception, la faute

médicale reconnue par les tribunaux ne permet plus la séparation, (donc la protection) de la personne morale qu'est la SEL de la personne physique que vous êtes

- **SEL ou pas, l'exercice de la profession est identique**
- **Préparer sa cessation d'activité dans les meilleures conditions.**
- **Capitaliser au moins une fois le fruit de son travail.**
- **Adapter son activité en fonction de ses propres besoins.**

.... Ainsi en limitant son « salaire », l'assiette de cotisations en sera d'autant réduite. Parallèlement ses revenus seront maintenus, et ce grâce aux différentes possibilités de ressource qu'offrent les sociétés de capitaux.

La SEL est-elle facile à mettre en place?.

OUI !!! Et exige un peu de rigueur, nombres d'ouvrages traitent des méthodologies et des démarches à suivre. Pour autant, il faut que le montage, soit parfaitement en phase avec d'une part votre réalité, et d'autre part, anticipe et prévoie l'avenir.

Il est réellement conseillé de s'entourer de spécialistes pour mener à bien votre projet. N'oubliez pas que les choix sont souvent irrévocables. D'autant qu'après, il est aussi recommandé de vous entourer d'un expert-comptable pour établir le bilan par exemple. Alors... !!

Il faudra aussi prévoir les démarches légales, certes loin d'être insurmontables, mais l'administration, les Ordres, les Caisses etc, sont trop souvent tatillonnet. Tout cela demande de la disponibilité et du temps.

De plus, monter votre dossier de financement est loin d'être aisé, cela peut même devenir le parcours du combattant, et en plus, comment saurez-vous si il répond au mieux à vos intérêts.

- Plus de **300 SEL** créées.
- Aucun problème fiscale
- Une parfaite maîtrise.
- Plus de 7 années de recul
- Et nous suivons tous nos clients